
Tentes de camping

Camping tents

iTeh STANDARD PREVIEW
(standards.iteh.ai)

[ISO 5912:2011](https://standards.iteh.ai/catalog/standards/sist/53d21236-d98c-4984-8f4f-a26643780def/iso-5912-2011)

<https://standards.iteh.ai/catalog/standards/sist/53d21236-d98c-4984-8f4f-a26643780def/iso-5912-2011>



iTeh STANDARD PREVIEW (standards.iteh.ai)

ISO 5912:2011

<https://standards.iteh.ai/catalog/standards/sist/53d21236-d98c-4984-8f4f-a26643780def/iso-5912-2011>



DOCUMENT PROTÉGÉ PAR COPYRIGHT

© ISO 2011

Droits de reproduction réservés. Sauf prescription différente, aucune partie de cette publication ne peut être reproduite ni utilisée sous quelque forme que ce soit et par aucun procédé, électronique ou mécanique, y compris la photocopie et les microfilms, sans l'accord écrit de l'ISO à l'adresse ci-après ou du comité membre de l'ISO dans le pays du demandeur.

ISO copyright office
Case postale 56 • CH-1211 Geneva 20
Tel. + 41 22 749 01 11
Fax + 41 22 749 09 47
E-mail copyright@iso.org
Web www.iso.org

Publié en Suisse

Sommaire

Page

Avant-propos.....	v
0 Introduction.....	vi
0.1 Généralités.....	vi
0.2 Facteurs environnementaux.....	vi
1 Domaine d'application.....	1
2 Références normatives.....	1
3 Termes et définitions.....	1
4 Classement.....	3
4.1 Catégories de tentes de camping.....	3
4.2 Niveau de performances de la tente.....	3
5 Calcul de la capacité de couchage.....	3
5.1 Généralités.....	3
5.2 Zone d'essai 1 pour tentes de catégorie A.....	3
5.3 Zone d'essai 2 pour tentes de catégorie B.....	4
6 Exigences.....	4
6.1 Exigences générales.....	4
6.2 Exigences relatives aux composants.....	8
7 Accessoires de la tente.....	10
8 Méthodes d'essai.....	10
8.1 Résistance du système de haubans.....	10
8.2 Corrosion de l'armature et des œilletons en métal.....	11
8.3 Essai d'arrosage.....	11
8.4 Résistance latérale des fermetures à glissière.....	15
8.5 Résistance de la matière plastique à la décoloration sous l'effet de l'humidité.....	16
8.6 Essais des éléments.....	17
9 Avis aux occupants.....	17
10 Informations fournies par le fabricant.....	18
10.1 Généralités.....	18
10.2 Informations requises.....	18
10.3 Informations supplémentaires.....	19
11 Marquage.....	19
Annexe A (informative) Marquage des tentes.....	20
Annexe B (informative) Étiquette pour les matériaux ignifuges.....	22
Bibliographie.....	23

Avant-propos

L'ISO (Organisation internationale de normalisation) est une fédération mondiale d'organismes nationaux de normalisation (comités membres de l'ISO). L'élaboration des Normes internationales est en général confiée aux comités techniques de l'ISO. Chaque comité membre intéressé par une étude a le droit de faire partie du comité technique créé à cet effet. Les organisations internationales, gouvernementales et non gouvernementales, en liaison avec l'ISO participent également aux travaux. L'ISO collabore étroitement avec la Commission électrotechnique internationale (CEI) en ce qui concerne la normalisation électrotechnique.

Les Normes internationales sont rédigées conformément aux règles données dans les Directives ISO/CEI, Partie 2.

La tâche principale des comités techniques est d'élaborer les Normes internationales. Les projets de Normes internationales adoptés par les comités techniques sont soumis aux comités membres pour vote. Leur publication comme Normes internationales requiert l'approbation de 75 % au moins des comités membres votants.

L'attention est appelée sur le fait que certains des éléments du présent document peuvent faire l'objet de droits de propriété intellectuelle ou de droits analogues. L'ISO ne saurait être tenue pour responsable de ne pas avoir identifié de tels droits de propriété et averti de leur existence.

L'ISO 5912 a été élaborée par le comité technique ISO/TC 83, *Matériel de sports et d'activités de plein air*, sous-comité SC 2, *Tentes de camping*.

Cette quatrième édition remplace en partie l'ISO 10966:2005, et annule et remplace la troisième édition (ISO 5912:2003), qui a fait l'objet d'une révision technique, afin d'inclure les modifications suivantes:

- a) intégration des exigences révisées de l'ISO 10966:2005 relatives au tissu des tentes de camping;
- b) suppression des exigences relatives aux performances en matière de stabilité;
- c) introduction de trois niveaux de performances pour les tentes de camping;
- d) clarification des renseignements destinés aux consommateurs sur l'aération;
- e) modification de la méthode d'essai des tissus ignifuges;
- f) mise en conformité de l'essai d'arrosage par rapport aux meilleures pratiques de l'industrie;
- g) ajout des exigences visant à gérer les risques associés aux nouveaux styles de tentes qui comportent des points de cisaillement et de coincement;
- h) modification de la taille des zones de couchage.

0 Introduction

0.1 Généralités

L'objectif principal de la présente Norme internationale par rapport aux précédentes éditions consiste à la simplifier en supprimant les exigences et les méthodes d'essai non reproductibles ou qui ne contribuent pas aux performances des tentes de camping en termes de sécurité et de qualité.

Les performances en matière de stabilité font partie des paramètres supprimés. La stabilité était considérée comme un enjeu important pour les performances d'une tente, mais aucune méthode d'essai reproductible n'était disponible lors de l'élaboration de la présente Norme internationale. Dans la mesure où un essai approprié ou un essai simulé peut être élaboré, ce comité a l'intention d'inclure une exigence plus spécifique dans la présente Norme internationale.

Pour les tentes-marquises et les structures textiles de plus grandes dimensions, voir la Référence [3].

0.2 Facteurs environnementaux

Chaque produit affecte l'environnement au cours de son cycle de vie, depuis l'acquisition des matières premières jusqu'à la mise au rebut, en passant par la production, la distribution et l'utilisation. Les impacts sur l'environnement découlent de la consommation d'énergie et de ressources, de la production de déchets ainsi que de l'émission de substances dans l'air, l'eau et le sol. L'ampleur des impacts sur l'environnement au cours des différents stades du cycle de vie dépend de certains choix effectués lors de la conception du produit. Cela comprend des aspects tels que le choix des matériaux, les méthodes de production et la possibilité d'entretien et de recyclage. Il convient que les fabricants et distributeurs de tentes de camping considèrent l'impact environnemental de leur produit, par exemple

- en évitant l'utilisation de substances nocives pour l'environnement,
- en sélectionnant la meilleure technologie et les meilleures techniques disponibles afin de réduire la consommation d'énergie et de matériaux,
- en envisageant l'utilisation de matériaux recyclés pour le produit et l'emballage,
- en encourageant une mise au rebut responsable en fin de vie par l'utilisateur, y compris des recommandations sur la séparation et l'identification des composants et emballages recyclables,
- en utilisant des matériaux, des composants et des installations de fabrication qui disposent de politiques environnementales déclarées et documentées.

iTeh STANDARD PREVIEW
(standards.iteh.ai)

ISO 5912:2011

<https://standards.iteh.ai/catalog/standards/sist/53d21236-d98c-4984-8f4f-a26643780def/iso-5912-2011>

Tentes de camping

1 Domaine d'application

La présente Norme internationale spécifie les exigences relatives à la sécurité, aux performances et à l'aptitude à l'emploi des tentes de camping (appelées «tentes» tout au long du document).

NOTE Pour les auvents de caravane, l'ISO 8936 s'applique. Pour les termes qui se rapportent aux tentes de camping et aux auvents de caravane, voir l'ISO 7152.

2 Références normatives

Les documents de référence suivants sont indispensables pour l'application du présent document. Pour les références datées, seule l'édition citée s'applique. Pour les références non datées, la dernière édition du document de référence s'applique (y compris les éventuels amendements).

ISO 105-A02, *Textiles — Essais de solidité des teintures — Partie A02: Échelle de gris pour l'évaluation des dégradations*

ISO 105-B04, *Textiles — Essais de solidité des teintures — Partie B04: Solidité des teintures aux intempéries artificielles: Lampe à arc au xénon*

ISO 105-X12, *Textiles — Essais de solidité des teintures — Partie X12: Solidité des teintures au frottement*

ISO 139, *Textiles — Atmosphères normales de conditionnement et d'essai*

ISO 554, *Atmosphères normales de conditionnement et/ou d'essai — Spécifications*

ISO 811, *Étoffes — Détermination de la résistance à la pénétration de l'eau — Essai sous pression hydrostatique*

ISO 2081, *Revêtements métalliques et autres revêtements inorganiques — Dépôts électrolytiques de zinc avec traitements supplémentaires sur fer ou acier*

ISO 4675:1990, *Supports textiles revêtus de caoutchouc ou de plastique — Essai de flexion à basse température*

ISO 6925, *Revêtements de sol textiles — Comportement au feu — Essai à la pastille à température ambiante*

ISO 6941, *Textiles — Comportement au feu — Détermination des propriétés de propagation de flamme d'éprouvettes orientées verticalement*

ISO 7771, *Textiles — Détermination des variations dimensionnelles des étoffes lors de leur immersion dans l'eau froide*

ISO 9227, *Essais de corrosion en atmosphères artificielles — Essais aux brouillards salins*

ISO 13934-2, *Textiles — Propriétés des étoffes en traction — Partie 2: Détermination de la force maximale par la méthode d'arrachement (Grab test)*

ISO 13937-2, *Textiles — Propriétés de déchirement des étoffes — Partie 2: Détermination de la force de déchirure des éprouvettes pantalons (Méthode de la déchirure unique)*

EN 388, *Gants de protection contre les risques mécaniques*

3 Termes et définitions

Pour les besoins du présent document, les termes et définitions suivants s'appliquent.

3.1

surface au sol

zone limitée par les parois de la tente extérieure en contact avec le sol

NOTE Cette zone comprend bien les auvents et les habitacles, mais exclut la zone des haubans, les toiles à pourrir et les jupes pare-neige.

3.2

dimensions de la tente extérieure

dimensions du plus petit espace rectangulaire requis pour l'implantation de la tente, haubans exclus

3.3

surface de la tente intérieure

partie de la surface au sol réservée à l'usage de séjour/couchage

3.4

dimensions de la tente intérieure

longueur et largeur maximales de la tente intérieure mesurées au sol

3.5

capacité de couchage

nombre de places de couchage

3.6

poids utile minimal

poids de la tente avec la toile intérieure et le double toit (le cas échéant) plus le nombre minimum de mâts, de sardines et de haubans nécessaires à l'utilisation et au montage de la tente

NOTE Il n'est pas nécessaire d'inclure les housses des mâts et des sardines.

3.7

poids total

poids de la tente telle que livrée comprenant l'ensemble des mâts, tissus, sardines, housses, etc. à l'exception de l'emballage

3.8

point de cisaillement et de coincement

point où la distance entre deux parties accessibles rigides, mobiles l'une par rapport à l'autre, est inférieure à 18 mm et supérieure à 7 mm dans au moins une position pendant le mouvement

3.9

point de cisaillement et de coincement accessible

point de cisaillement et de coincement facilement accessible lorsque la tente est dans sa configuration d'utilisation prévue et avec lequel un contact involontaire est prévisible

3.10

mécanisme de verrouillage automatique

mécanisme qui s'enclenche sans intervention de l'utilisateur afin d'empêcher un mouvement involontaire

3.11

tente étanche

tente dont le tapis de sol est cousu au double toit pour former un ensemble fermé et étanche ou qui dispose d'une jupe pare-neige

NOTE 1 En général, les tentes dotées d'une jupe pare-neige ne sont pas étanches, mais il est possible que de la neige ou du sable s'accumule sur cette jupe pare-neige et entrave la circulation de l'air, ce qui rend la tente étanche.

NOTE 2 L'utilisation d'une tente étanche peut engendrer une accumulation de gaz nocifs.

3.12**jupe pare-neige**

tissu attaché au bord inférieur du double toit de la tente, en général conçu pour reposer horizontalement sur le sol

NOTE La jupe pare-neige peut être recouverte de neige ou de pierres afin de sécuriser la tente au sol.

4 Classement**4.1 Catégories de tentes de camping****4.1.1 Tentes de camping de catégorie A (légères)**

Tentes dont le poids total est $\leq 2,5$ kg par place de couchage.

4.1.2 Tentes de camping de catégorie B

Tentes dont le poids total est $> 2,5$ kg par place de couchage.

4.2 Niveau de performances de la tente**4.2.1 Niveau 1**

Tentes conçues pour être utilisées peu fréquemment et sur une courte période. Bien qu'elles soient imperméables, il convient que ces tentes soient principalement utilisées par beau temps.

EXEMPLE À l'occasion, lors d'un week-end de camping en été

4.2.2 Niveau 2

[ISO 5912:2011](https://standards.iteh.ai/catalog/standards/sist/53d21236-d98c-4984-8f4f-a26645780dc/iso-5912-2011)

Tentes principalement conçues pour être utilisées par temps modéré.

EXEMPLE Elles conviennent à une utilisation par mauvais temps (humidité et vent), mais pas à une utilisation dans des conditions extrêmes ou en montagne.

4.2.3 Niveau 3

Tentes conçues pour être utilisées dans toutes les conditions météorologiques.

EXEMPLE Alpinisme, expéditions, accumulation de neige ou usage domestique prolongé.

5 Calcul de la capacité de couchage**5.1 Généralités**

La capacité de couchage est déterminée à l'aide de la zone d'essai 1 pour les tentes de catégorie A (voir 5.2 ainsi que le Tableau 1 et la Figure 1) et de la zone d'essai 2 pour les tentes de catégorie B (voir 5.3). Il s'agit également de déterminer combien de fois la zone de couchage peut contenir cette zone d'essai sans chevauchement ni déformation du tissu de la tente.

5.2 Zone d'essai 1 pour tentes de catégorie A

La zone d'essai est mesurée à une hauteur de 5 cm.

Tableau 1 — Dimensions de la valeur de référence

Dimensions en centimètres

l_1	l_2	l_3	l_4	l_5
35	30	195	35	58

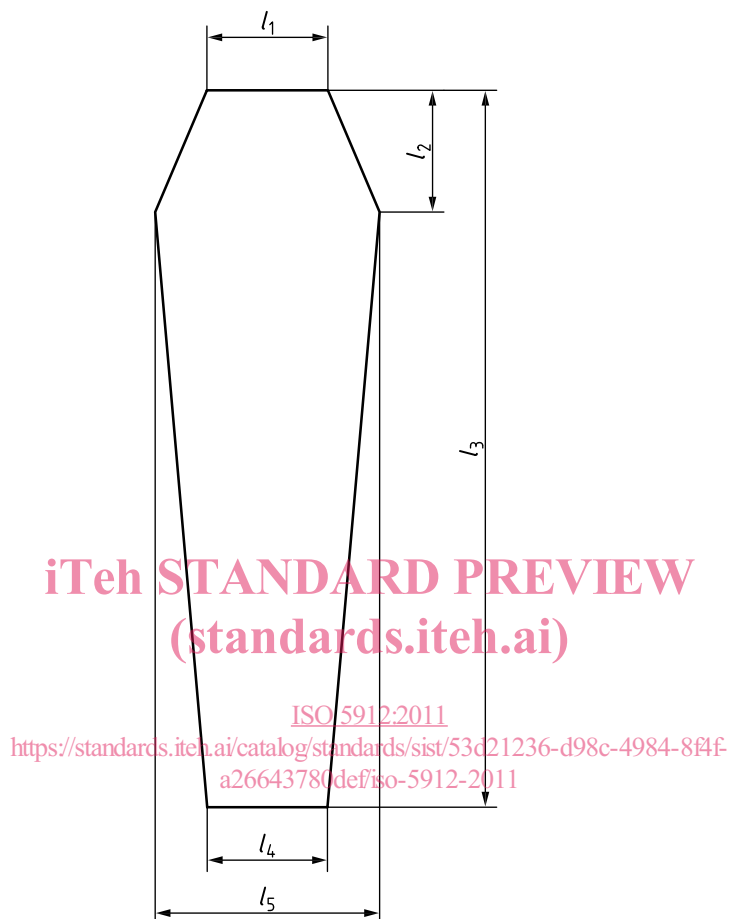


Figure 1 — Zone de la valeur de référence

5.3 Zone d'essai 2 pour tentes de catégorie B

Zone d'essai: 200 cm × 60 cm, hauteur 5 cm.

6 Exigences

6.1 Exigences générales

6.1.1 Matières et leurs raccordements

6.1.1.1 Résistance au déchirement, à la rupture, à la pénétration de l'eau et aux intempéries

Les matières et leurs raccordements doivent respecter les exigences spécifiées dans le Tableau 2.

Tableau 2 — Exigences relatives aux matières et à leurs raccords

		Tentes de camping de catégorie A			Tentes de camping de catégorie B		
		Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3	Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3
Résistance au déchirement conformément à l'ISO 13937-2^a N	tente extérieure, enduite	10	10	15	10	15	20
	tente extérieure, non enduite	10	10	15	15	20	25
	tente intérieure	8	8	12	8	9	13
	tapis de sol	12	12	15	12	15	20
Résistance à la rupture conformément à l'ISO 13934-2^a N	tente extérieure, enduite	250	300	400	300	400	500
	tente extérieure, non enduite	250	300	400	300	400	500
	tente intérieure	150	200	300	200	300	400
	tapis de sol	250	300	400	300	400	500
	fenêtres en plastique	100	150	200	100	150	200
Résistance à la pénétration de l'eau conformément à l'ISO 811^{ab} kPa	tente extérieure, enduite	15	15	25	15	20	30
	tapis de sol	15	30	50	15	30	50
Tenue aux intempéries conformément à l'ISO 105-B04^a , (mesurée par rapport aux références de laine teinte en bleu) échelle de gris	tente extérieure, enduite	3	3-4	4	3	3-4	4
	tente extérieure, non enduite	3	3-4	4	3	3-4	4
	fenêtres en plastique	3	3-4	4	3	3-4	4
Solidité des teintures conformément à l'ISO 105-X12^a (essai à l'humidité) échelle de gris	tente extérieure, enduite	3-4	4	5	3-4	4	5
	tente extérieure, non enduite	3-4	4	5	3-4	4	5
	tente intérieure	3-4	4	5	3-4	4	5
	tapis de sol	3-4	4	5	3-4	4	5
	fenêtres en plastique	3-4	4	5	3-4	4	5
Résistance à la perforation conformément à l'EN 388^a N	tapis de sol	10	15	15	10	15	20

6.1.1.2 Stabilité dimensionnelle

Lorsqu'elle est soumise à essai conformément à l'ISO 7771 avec un cycle de 2 h, la variation dimensionnelle ne doit pas dépasser ± 3 %.

6.1.1.3 Inflammabilité

6.1.1.3.1 Généralités

S'il est déclaré que les tissus d'une tente de camping possèdent des propriétés ignifuges, ces tissus doivent être conformes, selon les besoins, à 6.1.1.3.2, 6.1.1.3.3 et 6.1.1.3.4 lorsqu'ils sont soumis à essais dans les nouvelles conditions. Si des apprêts chimiques sont appliqués afin de mettre en œuvre les propriétés ignifuges des tissus, voir Tableau 2, Note.

6.1.1.3.2 Matière de la tente extérieure

Lorsque cette matière est soumise à essai conformément à l'ISO 6941 (mode opératoire A) (avec un temps d'allumage de 10 s et un allumage de face), aucun fil repère ne doit être coupé, aucun débris enflammé ne doit être constaté, aucune flamme ne doit être observée sur l'une des arêtes verticales de l'éprouvette, aucun échantillon ne doit présenter une durée de persistance de flamme supérieure à 10 s, la durée moyenne ne devant pas dépasser 6 s.

6.1.1.3.3 Matière de la tente intérieure

Lorsqu'elle est soumise à essai conformément à l'ISO 6941 (mode opératoire A) (avec un temps d'allumage de 10 s, allumage de face), aucun fil repère ne doit être coupé, pas plus de 2 échantillons soumis à essai ne doivent présenter de débris enflammés, aucune flamme ne doit être observée sur l'une des arêtes verticales de l'éprouvette, aucun échantillon ne doit présenter une durée de persistance de flamme supérieure à 20 s, la durée moyenne ne devant pas dépasser 12 s. En cas d'échec d'un échantillon, l'essai doit être répété. Si la matière échoue une deuxième fois, celle-ci est considérée comme n'ayant pas réussi l'essai.

6.1.1.3.4 Tapis de sol

Lorsqu'il est soumis à essai conformément à l'ISO 6925, le rayon de brûlure doit être inférieur à 35 mm.

6.1.2 Fixation au sol

Au moins une fixation au sol doit être fournie pour chaque coin ou au moins quatre fixations au sol si la tente n'est pas rectangulaire.

6.1.3 Mesures de protection

Les points situés sur le tapis de sol et en contact avec des parties de l'armature doivent être protégés de façon adéquate.

6.1.4 Ventilation

6.1.4.1 Généralités

Afin de limiter le risque d'asphyxie, les tentes doivent être conçues de manière à maintenir une circulation d'air suffisante et à réduire le plus possible le risque d'accumulation de gaz nocifs à des niveaux dangereux à l'intérieur des zones de couchage.

NOTE Voir l'Article 9 pour l'étiquette d'avertissement.